



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-51

RESSOURCES HUMAINES

31 - Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

RESSOURCES HUMAINES

31 - Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

EXPOSÉ DES MOTIFS

La mise en place d'outils de suivi et de tableaux de bord induit un besoin supplémentaire en matière de secrétariat au sein du service de l'Administration Générale.

Le SIAH a mis en place des outils numériques de nature à tracer et à relancer l'ensemble des demandes et des plaintes externes. Une plainte, par exemple, doit faire l'objet d'une réponse sous cinq jours. Cette réponse peut être une réponse d'attente, une réponse définitive, une réponse partielle.

La mise en place d'un suivi des demandes de ce type, en parallèle de la mise en place d'une certification qualité est de nature à engendrer un besoin estimé à un temps complet.

Le service de l'Administration Générale se compose actuellement de trois agents qui gèrent les comités, les bureaux, le courrier à l'arrivée et au départ, l'accueil, le standard, le secrétariat de la Direction et des services techniques (avec la gestion des comptes rendus de conformité des branchements notamment), le suivi des fournitures, du parc automobile, de la téléphonie mobile, des photocopieurs, de la maintenance des équipements de protection individuelle etc ...

Même si sur les trois agents, un est en arrêt maladie, le besoin à terme peut légitimement être estimé à quatre agents.

L'indice de rémunération pour cet emploi est l'indice majoré 326.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, pour pallier aux besoins de l'Administration Générale en termes de suivi,

RESSOURCES HUMAINES

31 - Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1. Créé un emploi d'adjoint administratif à temps complet,
2. Prend acte que l'indice de rémunération pour cet emploi est l'indice majoré 326,
3. Prend acte que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411,
4. Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.